

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et, du droit de modifier la répartition des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Août 1874.

Bulletin politique.

Ces derniers jours, il y a eu grande émotion dans les cercles politiques. On affirmait que la Prusse avait émis la prétention :

- 1° De nous obliger à reconnaître le gouvernement serraniste ;
- 2° De nous faire augmenter le corps d'observation sur la frontière d'Espagne ;
- 3° De nous mettre en demeure de faire au besoin campagne contre Charles VII en faveur du serranisme.

De son côté, M. Nigra devait avoir remis une note pour demander le rappel immédiat de l'Orénoque.

Nos derniers renseignements atténuent la gravité de ces rumeurs ; comme toujours, pourtant, le proverbe a raison : il n'y a pas de fumée sans feu.

L'insistance mise par M. Nigra pour obtenir la note officielle qui blâmait Mgr l'archevêque de Paris est aujourd'hui confirmée ; et le bruit court à nouveau que M. Decazes, notre ministre des affaires étrangères, a reçu la note relative au rappel de l'Orénoque.

Mais, dans les régions diplomatiques, on croit encore que ni l'Italie ni la Prusse ne se donneront le tort de nous pousser à bout.

Les puissances verraient de très-mauvais œil l'ingérence des deux alliés dans les affaires franco-espagnoles. Il faut se défier des nouvelles à sensation sur nos difficultés diplomatiques.

C'est un parti pris dans le camp républicain de mêler les cartes, d'en faire sortir des complications imaginaires et de s'écrier : C'est la faute des royalistes ! ils n'ont point maudit les carlistes !

Nos bons républicains sont aux abois ; ils tremblent pour la République, sœur de M. Serrano, et d'après le principe : « Pénitence tout pourvu que vive la République, » ils accumulent contre les carlistes les plus infâmes calomnies. Les serranistes sont des types de patriotisme, d'honneur et d'humanité ; les carlistes, au contraire, sont des barbares, des sauvages, des bandits et M. de Bismark a raison de les combattre et de vouloir les faire combattre par la France.

Il ne faut point laisser nos adversaires tromper plus longtemps l'opinion. La vérité est que, depuis deux ans, les adversaires de la monarchie légitime, d'accord avec les ennemis de la France, ont donné sans vergogne, au détriment de la cause carliste, consciemment ou non, à M. de Bismark les prétextes qu'il cherche pour empêcher l'Espagne d'échapper à la Révolution et de redevenir, sous le Roi Charles VII, l'alliée solide de la France.

Toutes ces exagérations de craintes, d'alarmes, d'inquiétudes, de tranges soi-disant patriotiques ne sont rien autre chose que des tentatives désespérées des républicains français qui prévoient le prochain triomphe de la royauté des Bourbons d'Espagne et qui veulent à tout prix l'empêcher.

Notre gouvernement a le tort de considérer comme l'écho de l'opinion publique les hypocrites déclarations humanitaires des juifs autrichiens, des secrétaires prussiens du *Times*, des protestants du *Temps*, des libres-penseurs des *Débats* et des républicains du *Sieck*, de l'*Opinion*, etc., etc. Parce que

les adversaires de notre politique nationale, parce que les ennemis du droit royal crient et tempètent, cela ne prouve point, au contraire ! qu'ils aient raison.

En octobre 1868, Don Carlos devenu Charles VII d'Espagne par l'abdication de Don Juan, put résider à Paris, recevoir ses amis à son hôtel de la rue Chauvau-Lagarde et affirmer à l'Empereur sa résolution de travailler, avec ses partisans, contre la régence Espagnole. L'Empereur le considérait comme un prétendant.

La reine Isabelle, au cours de l'entrevue qu'elle obtint du jeune Roi, dans une allée du bois de Boulogne, reconnaissait à tel point la légitimité des revendications du prince qu'elle lui proposa « de renoncer à ses droits et de devenir régent au nom d'Alphonse son fils qui serait fiancé à l'infante dona Blanca, fille au berceau de Charles VII et de la reine Marguerite. »

Avant d'offrir la couronne au prince de Hohenzollern, le maréchal Prim avait aussi fait des ouvertures à don Carlos, qui dut les rejeter par respect de la dignité royale que lui conféra sa naissance.

N'allons pas commettre la faute qui perdit l'Empire et la France. Si Napoléon III avait suivi son premier mouvement, en 1870, il donnait à don Carlos, un crédit de quinze millions.

Le jeune roi n'eût pas eu de peine à mater la révolution espagnole ; il n'eût point été question des Hohenzollern et la guerre avec l'Allemagne aurait pu être évitée. Du moins, nous aurions eu un fidèle, loyal et vaillant allié.

Cette politique, qui eût été la bonne en 1870, le serait encore plus incontestablement aujourd'hui. Charles VII ne nous demande rien que la neutralité vraie et sincère.

A quel titre l'Allemagne pourrait-elle nous imposer une autre conduite ? Pourquoi n'adresse-t-elle point ses sommations à la ville de Hambourg, à l'Amérique et à l'Angleterre ? Nos gouvernants s'effrayent parce qu'ils veulent trop nous gouverner sans nous et en dehors de nous. Ce serait à croire qu'ils ont quelque chose à nous cacher.

Les officieux font mauvaise besogne quand ils préparent l'opinion à la reconnaissance de la république espagnole, sur les injonctions de la Prusse. Nos ministres ont tort de laisser publier des notes par l'Agence Havas qui semblent préjuger la question et présentent comme une nécessité, comme une chose toute simple ce qui serait une coupable faiblesse.

Une lettre adressée le 28 juillet de Bayonne à *Paris-Journal* est le meilleur argument en faveur d'une politique indépendante de notre gouvernement dans la question d'Espagne.

Dans quelques jours, peut-être, l'armée espagnole tout entière acclamera Charles VII, est-ce bien le moment de reconnaître le gouvernement révolutionnaire de MM. Serrano, Topete et C^o ? Voici cette lettre qu'on ne saurait trop publier :

« Je puis vous donner comme absolument certain qu'à Madrid on n'est pas sans inquiétude sur les dispositions actuelles de l'armée. Des symptômes de fatigue et d'indiscipline ont éclaté simultanément sur divers points. Les soldats avaient espéré la prise d'Estella, la dispersion définitive des carlistes et la proclamation de don Alphonse.

» Depuis la mort de Concha, qui personnifiait toutes ses espérances, le découragement les gagne. Ils s'effrayent de ne plus sa-

voir où on les mène, de n'avoir plus en perspective qu'une série de luttes sanglantes et sans but. Qu'un régiment lâche pied dans une des prochaines rencontres, la contagion de l'exemple opérera avec sa promptitude ordinaire et tous les chemins de la capitale seront ouverts aux carlistes. Ils se disposent à étendre le cercle de leurs opérations et font en ce moment de grands efforts pour se procurer une cavalerie sérieuse.

» Si je suis bien informé, ajoute le correspondant de *Paris-Journal*, la reine Marguerite a sollicité, ces jour-ci, la permission de quitter Pau pour Bayonne. On lui a répondu qu'on devait, sous la pression de Berlin, non-seulement lui refuser ce changement de résidence, mais encore l'expulser de France. La Prusse ! la Prusse ! derrière toutes les fanfaronnades qu'on nous adresse et toutes les humiliations dont on nous abreuve ! Vivrons-nous assez pour voir d'autres temps ! » H. MARCHAND.

Les séances de la Chambre sont terminées, l'Assemblée nationale est partie en vacances jusqu'au 30 novembre prochain.

La dernière journée a été bien remplie. Tout d'abord, M. Caillaux, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi déclarant d'utilité publique vingt lignes nouvelles concédées à la compagnie de Lyon ; puis on adopte sans discussion un traité avec la Banque de France pour une avance de 40 millions, afin de faire face au déficit du budget.

Vient ensuite la proposition élevant de 40 centimes par franc les trois contributions directes : impôt foncier, impôt personnel-mobilier, impôt des portes et fenêtres. M. Latrade combat vivement cette augmentation. M. Feray réclame, pour l'éviter, la révision cadastrale. M. le ministre des travaux publics lui répond que la refonte complète du cadastre est pour le moment impraticable, que l'on s'en occupe activement, mais que les documents sont encore insuffisants.

M. Ventavon repousse à son tour la proposition sur les trois contributions ; M. Léon Say la défend, et M. Raudot, adoptant un moyen de conciliation, l'accepte à la condition qu'elle serve uniquement pour parer au déficit du budget actuel. On passe au vote : et, malgré tout, la proposition est rejetée par 339 voix contre 303.

Après ce vote important, M^r Dupanloup et M. de Belcastel demandent que les bourses données par l'Etat soient valables, au choix des parents, pour les institutions d'éducation libre comme pour les lycées. Cet amendement est rejeté par 447 voix contre 164.

M. Tailhand propose ensuite que l'Assemblée vote immédiatement la déchéance de MM. Ranc et Melvil-Bloncourt, députés, cette déchéance devant servir de point de départ au délai pour la convocation des électeurs. Sans même passer au scrutin, l'Assemblée décide par assis et levé que cette discussion est ajournée ; puis, l'ordre du jour se trouvant épuisé, la Chambre, conformément à la loi votée vendredi dernier, déclare la session terminée et s'ajourne au 30 novembre prochain.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le programme des fêtes qui auront

lieu à Saumur, à l'occasion des courses et du carrousel, les 22, 23, 24 et 25 août 1874 :

Samedi 22, à 8 h. 1/2 du soir.

Retraite aux flambeaux, par la musique et la compagnie des sapeurs-pompiers. Pendant la marche, intermèdes de feux de cou-leurs.

Itinéraire : place de la Gare, rue Nationale, pont Cessart, place de la Billange, rue d'Orléans, rue Bodin, rue du Portail-Louis, rue Saint-Jean, Hôtel-de-Ville.

Dimanche 23, à 4 h. 1/2.

Première journée des courses sur l'hippodrome de Varrains.

Lundi 24, à 3 heures.

Carrousel donné par l'Ecole de cavalerie.

Le nombre des tribunes de la ville a été considérablement augmenté.

Mardi 25, à 4 heures 1/2.

Deuxième journée des courses.

Le même jour, à 8 h. 1/2 du soir.

Grande fête vénitienne sur la Loire, avec le concours de la musique municipale, sous la direction de M. Meyer.

Intermède d'artifice, composé de bombes, fusées, flammes, volcans, et d'un bouquet de 500 fusées. Simulacre d'incendie en feux de Bengale.

Dimanche 23, lundi 24 et mardi 25.

Représentations théâtrales données par une troupe d'opéra, sous la direction de M. Henri Chantilly.

La musique du 32^e se fera entendre pendant ces fêtes.

Réduction de prix de 40 p. 0/0 sur les chemins de fer d'Orléans, Poitiers-Saumur et la Vendée.

VILLE DE SAUMUR.—AVIS ADMINISTRATIF.

LISTE électorale municipale.

Le maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes de la loi du 7 juillet dernier, du décret du 11 du même mois et des circulaires ministérielles transmises depuis, la liste électorale municipale préparatoire de la commune sera déposée au secrétariat de la Mairie, à partir du 9 jusqu'au 29 août du présent mois.

Pendant ce temps, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription ou la radiation de tout individu indûment omis ou indûment inscrit.

Les conditions à réunir pour être électeur sont, outre d'avoir 21 ans accomplis :

- 1° Être né dans la commune ;
- 2° S'y être marié ;
- 3° Y avoir tiré au sort ;
- 4° Y payer l'une des 4 contributions.

Le temps de domicile exigé pour les trois derniers cas est un an révolu au 27 septembre prochain.

Les personnes qui ne se trouveront dans aucun des cas prévus ci-dessus, devront faire au secrétariat de la Mairie, jusqu'au 29 du courant, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, une déclaration établissant le lieu et la date de leur naissance et justifiant d'un domicile réel de deux ans dans la commune, au 27 septembre.

Les personnes qui auraient quitté la commune, y étant nées ou y ayant tiré au sort, et y seraient revenues, n'auraient à justifier que d'un séjour de six

mois au 27 septembre, pour être inscrites sur la liste.

Le maire rappelle que, passé le délai réglementaire ci-dessus (29 août), aucune inscription autre que celles prononcées, soit par la commission spéciale, soit par M. le juge de paix, dans les délais légaux, ne pourra être faite sur la liste électorale.

Il ne saurait donc trop insister auprès de ses concitoyens pour les inviter à se présenter à la Mairie, afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste, et, dans le cas contraire, réclamer leur inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 août 1874.

Le conseiller municipal délégué, faisant fonctions de maire,

Bury.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont voici les passages essentiels :

« Monsieur le préfet,

« D'après l'article 5 n° 4 de la loi du 7 juillet, les citoyens qui n'ont d'autre lien avec la commune qu'une résidence de deux ans ne peuvent être inscrits sur les listes préparatoires que sur leur demande personnelle.

« La circulaire insérée à l'Officiel du 21 juillet disait à ce sujet : « Bien que la loi ne l'exige pas formellement, cette demande devra être formée par écrit. »

« On a craint que, dans la pratique, certaines difficultés ne vissent à se produire si la recommandation de mon prédécesseur était maintenue à l'état de règle absolue.

« Les faits, jusqu'ici, n'ont pas justifié cette crainte. C'est assez cependant qu'elle ait été exprimée pour que le gouvernement veuille en tenir compte. Je n'insiste donc pas sur la nécessité de la demande écrite, et, pour les citoyens qui demanderaient à être dispensés de cette formalité, il suffira de relater la démarche sur le registre tenu dans chaque mairie, conformément à l'article 19 du décret organique du 2 février 1852. La mention faite sur ce registre sera signée par l'électeur qui, s'il ne peut écrire, tracera une croix. Cette constatation servira de preuve, s'il est nécessaire d'appliquer les pénalités édictées par la loi contre les auteurs de fausses déclarations. »

Institution Saint-Louis.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Mardi, 4 août, l'Institution Saint-Louis célébrait, pour la seconde fois, la distribution solennelle des prix.

Redire l'heureuse impression laissée par cette belle fête, aux cours catholiques et véritablement amis d'une virile et chrétienne éducation, serait une tâche au-dessus de nos forces.

C'est que, dans cette seconde année, tout était en progrès.

L'année dernière, la présence de 90 élèves prouvait à tous l'opportunité de l'œuvre et la confiance des familles.

Cette année, 140 élèves, dont la bonne tenue démontrait l'habitude d'une sage et ferme discipline, disait à tous que l'existence de l'œuvre était désormais un fait accompli.

L'assistance était plus nombreuse encore que l'année précédente, aussi sympathique et non moins distinguée.

Plus de cent prêtres, parmi lesquels on remarquait M. l'archiprêtre de Loudun et ses confrères voisins, étaient venus se ranger autour de Mgr l'Évêque, empressés de témoigner toute la valeur qu'ils attachaient à une œuvre répondant si bien aux besoins du présent.

Le tribunal civil était dignement représenté, comme il l'est d'ordinaire aux fêtes de l'Institution, vivement reconnaissant de ce précieux intérêt.

L'École de cavalerie, qui semble avoir accueilli tout de suite cette jeune école voisine avec une particulière sympathie, comptait sur l'estrade d'honneur un certain nombre de commandants, de capitaines et de lieutenants, dérochant quelques instants à leurs occupations si laborieuses, à la veille des grandes fêtes de l'École.

La solennité fut ouverte par un discours de M. le supérieur de l'Institution, sur l'Amour de l'étude.

La reproduction de ce discours sérieux, élégant et gracieux, dans son caractère exclusivement classique, vaudra mieux que l'analyse que nous en pourrions faire.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner en entier le discours de Mgr l'Évê-

que. L'absence de manuscrit nous en prive d'autant plus que nous n'entreprendrions point d'analyser ce grand langage.

Et pourtant Monseigneur marquait admirablement la cause de cette joie chrétienne en face du succès de Saint-Louis.

Ce qui causait le bonheur de tous devant un succès inespéré, c'était que les enseignements de l'Institution allaient donner avant tout au pays des hommes de cœur et de caractère, seul remède à cet abaissement général que déplorent si profondément aujourd'hui toutes les âmes catholiques et françaises. Si l'esprit est une noble et admirable faculté, légitime distinction des intelligences d'élite, c'est surtout par le cœur que l'homme vaut quelque chose. « Si le monde ici-bas place la couronne sur la tête, c'est au ciel que le cœur la reçoit. »

Or, c'est dans l'Évangile et dans la charité évangélique que l'homme ira puiser les vertus qui font le cœur grand, noble et capable des dévouements héroïques.

C'est, d'autre part, l'énergie des convictions qui produit les grands caractères, et c'est aux sources pures de la foi que l'homme ira puiser encore ces convictions que les rayons divins éclairent et dans lesquelles il trouvera la force et la fermeté dans la résolution.

Depuis les apôtres et les martyrs jusqu'à ces jeunes hommes qui, naguère, en des jours malheureux, donnèrent à l'ombre de la croix ces exemples de sublime sacrifice, tous les siècles ont montré la religion catholique produisant toujours les vrais caractères et les grands cœurs.

Hélas ! le sujet était merveilleusement approprié à notre beau pays, si riche de son sol et de son industrie, recommandable d'ailleurs par les incontestables qualités de sa population, mais à qui ses vrais enfants désirent l'augmentation de ces qualités premières du caractère et du cœur.

Avec le caractère et le cœur du vrai chrétien, l'homme regarde où est le bien et marche droit en avant, sans s'arrêter aux petits intérêts d'un égoïsme mesquin.

Après ces discours, la proclamation des lauréats et les morceaux de musique vocale et instrumentale se partagèrent agréablement la dernière heure de cette charmante cérémonie.

Nous disions en commençant que tout était en progrès, à la fin de cette seconde année. Hâtons-nous d'ajouter que l'habile chef de musique de Saint-Louis s'était mis parfaitement d'accord avec ce progrès heureux. En félicitant M. Halbert du zèle intelligent auquel sont dus les réels progrès de ses élèves, nous tenons aussi à louer le goût du professeur dans le choix de ses morceaux. Renonçant heureusement à cette musique tapageuse et bruyante, aujourd'hui beaucoup trop en honneur, et, dédaignant justement de trop faciles succès, il a voulu, dès le début et progressivement initier ses jeunes élèves à la manière classique et sérieuse des maîtres qui cultivent l'idée sans tout sacrifier à la sensation. Puisse-t-on l'encourager dans cette voie où il trouvera certainement, et où, d'ailleurs, il a trouvé déjà, dans une certaine mesure, le vrai et réel succès musical.

Telle a été cette belle journée, offrant, dans les résultats du présent, un sûr et consolant espoir pour l'avenir du pays.

Honneur donc à tous ceux qui, sous l'impulsion vigoureuse de notre évêque, ont travaillé à l'établissement d'une œuvre si chère ; au prêtre qui, avec une foi et un zèle qui ne comptent point, a tenté et réussi la rude tâche d'édifier cette splendide maison ; à cette âme si noble et si fortement chrétienne dont la généreuse offrande a décidé l'existence de l'Institution. L'un trouvera sa récompense dans le succès qui a couronné son œuvre. L'autre a déjà reçu dans le ciel le prix de sa générosité. Honneur enfin à tous ces chrétiens dévoués, seuls vrais conservateurs de l'ordre social, qui ont soutenu et continueront à soutenir efficacement cette œuvre d'instruction sérieuse et solide, et surtout d'éducation forte et chrétienne, seule capable de produire des caractères et de donner des hommes au pays. F. P.

Voici le texte du discours prononcé par M. Béchet, supérieur de Saint-Louis :

Monseigneur,

Voire présence à cette solennité et la présence de toutes les personnes considérables qui vous entourent, et que nous ne pouvons remercier assez vivement de leur

précieuse sympathie, disent assez haut à nos chers élèves combien l'étude est une grande et belle chose, puisque c'est pour en couronner les succès, même sur de tout jeunes fronts, que se trouve aujourd'hui réunie cette imposante assemblée. Voilà pourquoi j'ai voulu choisir pour thème de ce discours l'amour de l'étude. Vous voudrez bien, Messieurs, qu'en traitant ce sujet, je m'adresse spécialement à ces enfants, objet constant de notre sollicitude, et pour lesquels ma parole ne pourra manquer d'emprunter une force spéciale de l'attention dont vous daignerez l'honorer, de même qu'ils attacheront un prix tout particulier aux récompenses que tout à l'heure ils recevront de votre main.

Il peut vous sembler inopportun, chers enfants, de venir vous parler de l'amour de l'étude au moment même où va commencer, entre l'étude et vous, une sorte de trêve que vous signez, nous le savons, bien volontiers, trêve du reste, je me plais à vous en rendre ici le témoignage, que vous avez noblement méritée par votre application au travail et par vos progrès, durant tout le cours de cette année scolaire. Mais il s'agit précisément de rectifier certaine idée fautive que quelques-uns d'entre vous peut-être se sont faite de l'étude : il s'agit de vous rappeler, chose que vous n'avez peut-être pas encore assez comprise, que le travail de l'étude est pour vous, non un ennemi, mais au contraire un ami, dont votre intérêt est de ne vous séparer jamais que le moins possible. Et pour vous bien convaincre de cette vérité, je m'attacherai tout d'abord à vous faire remarquer les fruits, plus beaux et plus nombreux que vous ne le pensez peut-être, que vous avez déjà recueillis de l'étude : vous pourrez entrevoir ainsi ceux que vous en devez recueillir encore.

Chers enfants, un premier livre, dès que vous avez pu assembler suffisamment les lettres de votre alphabet, pour savoir reconnaître et prononcer des mots et des phrases, un premier livre a été mis entre vos mains, livre merveilleux, puisqu'il contient la réponse aux questions les plus importantes, aux questions qui ont préoccupé de tout temps les plus grands génies dont l'humanité s'honore, puisque, à l'aide de ce livre, vous êtes plus instruits sur Dieu, sur l'origine et la destinée de l'homme, sur les devoirs qu'il a à remplir que ne l'étaient ensemble tous les sages de l'antiquité. Oui, chers enfants, le catéchisme vous a appris des choses que Socrate et Platon eussent désiré connaître et enseigner à leurs disciples. Mon but ici n'est pas de vous dire que c'est à la religion chrétienne et à son divin fondateur que vous devez un si inappréciable avantage. Je poursuis donc.

Presque en même temps que le catéchisme, on a commencé à vous faire apprendre la grammaire, autre chose merveilleuse, à laquelle le grand docteur saint Augustin reconnaît une puissance presque divine : « Grammatices pene divinam vim, » dit ce docteur, sans doute parce que c'est elle qui vous apprend à vous servir avec exactitude et précision du don admirable et vraiment divin de la parole, de ce don à l'aide duquel nous avons, par un mystère qui nous échappe, la faculté de nous transmettre nos pensées. L'étude de la grammaire perfectionne en nous ce don admirable, et le prépare à arriver au degré et à la puissance sublime de l'éloquence. Oui, la grammaire est le fondement et la base nécessaire de l'éloquence. Vous avez jusqu'ici appris à parler correctement, vous méritiez donc de voir s'ouvrir devant vous les portes du temple des Muses, d'être initiés à leurs secrets, et d'apprendre de quelles ressources, de quelle force, de quels charmes est susceptible cette parole humaine, dont la grammaire vous a enseigné les principes et l'essence, et dont la littérature est destinée à vous faire connaître toutes les formes et toutes les beautés.

Et non-seulement l'étude de la grammaire aura été pour vous le fondement de la littérature, mais elle est encore pour vous un premier commencement de l'étude même de la philosophie, et vous serez agréablement surpris, au début de vos véritables études philosophiques, de voir que votre grammaire, votre grammaire élémentaire de Lhomond, vous avait déjà donné sur l'être, sur la substance, sur le jugement, sur la proposition, des idées que vous serez heureux de retrouver alors et de saluer comme une douce apparition du passé et un souvenir non méprisable de votre première enfance.

Voilà sans doute quelques-unes des raisons qui ont donné lieu à saint Augustin de

reconnaître dans la grammaire une puissance presque divine, et au docte Quintilien occasion de dire que la grammaire a des trésors cachés dans des profondeurs admirables, et qu'à ceux qui savent la pénétrer, elle donne plus qu'elle ne semble promettre, plus habet in recessu quam fronte promittit (Quint. I, 4).

Et n'avez-vous pas remarqué, chers enfants, que les règles auxquelles la grammaire soumet l'expression de votre pensée vous forcent à réfléchir sur votre pensée même, à l'approfondir, et ainsi à la mieux comprendre, de manière à en arriver au point que nous marque notre Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots pour le dire arrivent aisément.

C'est ainsi encore, et par une conséquence de ce qui précède, que la pensée de l'homme s'exerçant surtout dans l'ordre moral, l'étude de la grammaire développe en vous le raisonnement, le jugement dans ce même ordre moral, comme aussi le défaut d'application à cette étude pourrait entraîner pour vous les funestes conséquences que Bossuet signalait à son illustre élève, et nous ferait craindre, à nous aussi, qu'après avoir commencé à « confondre les mots, vous n'en veniez à confondre les choses, et que, si vous parlez maintenant contre les lois de la grammaire, vous ne méprisiez également plus tard les préceptes de la raison. »

Pendant que la grammaire vous découvrirait l'art intérieur de votre pensée et vous apprendrait à l'exprimer, l'arithmétique vous a fait entrevoir cette mystérieuse puissance des nombres qu'ont célébrée un saint Augustin, un saint Grégoire, et tant d'autres illustres docteurs de l'Eglise ; et la connaissance de cette science, jointe aux premières notions que vous avez reçues des autres sciences exactes, a pu vous donner déjà à comprendre ce qui est dit dans nos saints Livres, « que Dieu a fait toutes choses avec nombre, poids et mesure. » Cette même étude vous a rendus capables de donner votre attention à des questions difficiles et épineuses, de suivre un raisonnement d'une certaine longueur, de vous appliquer enfin à des matières subtiles, abstraites, indépendantes des sens ; tandis que, d'autre part, et par un résultat dont sans doute vous saisissez mieux les avantages, vous êtes dès maintenant en état d'établir, dans un juste équilibre, un budget raisonné de vos futures finances, et de diriger déjà par la pensée vos opérations commerciales.

L'étude de l'histoire et de la géographie vous a procuré un autre ordre d'avantages et de jouissances. L'histoire vous a fait assister aux révolutions et aux vicissitudes des royaumes et des empires, à ces grands spectacles si propres à frapper vos jeunes esprits et à les convaincre de l'instabilité des choses humaines. Elle vous a fait connaître, d'un côté, tant de grands hommes dont l'héroïsme et les vertus ont provoqué votre admiration et aussi le désir de les imiter ; et, de l'autre, tant de grands coupables, dont elle vous a appris à mépriser la prospérité passagère, par le sévère jugement qu'elle a porté sur eux. La géographie, à son tour, vous a fait franchir les montagnes, descendre les fleuves, traverser les mers ; et, sans que vous quittiez cependant les frontières de notre belle et bien-aimée patrie, ni même celles de cette contrée délicieuse, de cette sorte de paradis terrestre, de ce riche jardin de la France, où il a plu à la Providence de placer votre berceau, elle vous a transportés, comme à l'aide d'une baguette magique, jusqu'aux extrémités du globe ; elle vous a montré cent peuples divers, vivant sous cent climats divers, chacun avec leurs mœurs propres, leur caractère particulier, et constituant, dans un assemblage si varié, la grande unité de l'espèce humaine.

Que n'aurais-je pas à vous dire encore, si ces détails ne devaient m'entraîner trop loin, soit au sujet de ces premiers éléments des sciences physiques et naturelles, dont l'étude vous a déjà révélé quelque chose des œuvres du Créateur, soit au sujet de ces langues étrangères que vous étudiez avec tant d'ardeur, et qui, tout inférieures qu'elles soient à notre belle langue française, ne laissent pas d'être, pour celui qui les connaît, d'un si grand charme et d'une si grande utilité ; si grand charme et d'une si grande utilité, soit au sujet de ces langues anciennes si justement célèbres, de cette langue latine et de cette langue grecque, dont l'étude a le double privilège de vous mieux faire connaître votre langue maternelle, dont elles sont la source, et surtout de proposer à

voire imitation, dans leur originalité native, les chefs-d'œuvre et les modèles éternels de l'esprit humain; soit enfin à ton sujet, ô Religion sainte, toi qu'une étude déjà plus approfondie a appris à ces enfants à mieux connaître et à mieux aimer, toi, si bien faite pour le cœur de l'homme, et que ceux-là seuls blasphèment, qui ne te connaissent pas!

Enfin, pour terminer ce rapide aperçu, déjà, chers enfants, l'étude a donné à toutes vos facultés un heureux et fécond développement; elle a enrichi votre mémoire et augmenté la puissance de ce merveilleux instrument; elle a éveillé votre imagination, fortifié votre esprit, et aussi ennobli votre cœur.

Et cependant, chers enfants, ce ne sont là que vos premiers pas dans la carrière. Quelque abondants que soient les fruits que vous avez déjà recueillis dans le domaine de l'étude, vous êtes loin d'avoir épuisé toute la richesse de ce champ immense et sans bornes, ouvert par Dieu aux libres investigations de l'homme. Mon désir, je vous le rappelle, est de vous exciter plus vivement que jamais, dans cette circonstance solennelle, à vous livrer avec ardeur à l'étude, à vous passionner même pour elle, comme l'ont fait en tout temps les esprits les plus éclairés, comme tant d'autres eussent désiré le faire, si la Providence leur en eût, comme à vous, ménagé les moyens. Et ici je suis tenté de vous appliquer le célèbre vers de votre Virgile: « *O fortunatos nimium, sua si bona norint.* » O trop heureux seriez-vous, enfants, si vous compreniez votre bonheur, le bonheur que vous devez à Dieu, et après lui à vos chers parents, de recevoir cette instruction qui est, après la vertu, le plus précieux des biens qu'ils puissent vous laisser, cette instruction dont le désir est un des plus vifs que l'Auteur de la nature ait déposés dans notre cœur. Qui ne désire en effet s'instruire? Qui ne désire percer quelques-uns de ces voiles dont nous nous sentons enveloppés de tous côtés, désir qui est en même temps un des plus nobles que nous puissions satisfaire? Après créer le monde, ce qui n'appartient qu'à Dieu, quoi de plus noble que de travailler à comprendre l'œuvre divine? Quoi de plus noble que la gloire que procure la science, que les services rendus par elle à l'humanité, que la supériorité qu'elle donne à celui qui en est revêtu, comme aussi quoi de plus doux que les jouissances et les avantages que nous devons à l'étude? Car, chers enfants, non-seulement c'est l'étude et l'étude seule qui ouvre au jeune homme la porte d'une foule de carrières, c'est elle encore qui nous met en relation avec les plus grands génies de tous les siècles, c'est elle qui nous fait participer aux trésors de connaissances qu'ont accumulés pour nous nos devanciers. L'étude était, aux yeux de Cicéron, l'accompagnement le plus agréable de la fortune et de la prospérité, comme aussi un remède précieux dans l'adversité et au milieu des ennuis inséparables de la vie; il voyait en elle le plus utile aliment de la jeunesse, comme aussi le charme le plus doux de la vieillesse. C'est l'étude qui consolait le poète Ovide des rigueurs et des peines de son exil, et qui lui faisait chanter en elle le seul bien qu'on ne pût lui ravir (Ovide *Trist.*, Elég. VII). C'est l'amour de l'étude qui faisait désirer si vivement à Virgile de connaître

..... Quelle cause éclipse dans leur cours [jours]? Le clair flambeau des nuits, l'astre pompeux des Pourquois la terre tremble et pourquoi la mer gronde, Quel pouvoir fait enfler, fait décroître son onde? Comment de nos soleils l'inégale clarté S'abaisse dans l'hiver, se prolonge en été? Comment roulent les cieux, et quel puissant génie Des sphères dans leur cours entretient l'harmonie?

Il semble que Virgile eût lu dans nos Livres saints ces paroles que Dieu adresse à Job, et que je ne puis résister au plaisir de citer ici: « Réponds-moi, » dit un jour Dieu à Job, « sais-tu sur quoi repose l'inébranlable base de la terre? As-tu pénétré dans les profondeurs de l'Océan? As-tu considéré quelle est l'étendue du globe? Dis-le moi, si tu le sais. Sais-tu où habite la lumière, par quelle voie elle se répand et comment se divise la chaleur sur le monde? Es-tu entré dans le trésor des neiges? Sais-tu qui engendre la pluie et les gouttes de la rosée? Connais-tu l'ordre des cieux, leurs lois, leurs rapports avec la terre? » (Job xxxviii).

C'est ainsi, chers enfants, c'est dans ce grand langage que Dieu a provoqué l'homme à étudier ses œuvres. Comme un prince charmé que l'on visite les splendeurs de son palais, Dieu aime que l'on explore en tout

sens cet incomparable palais de la nature, où tout révèle l'immortel architecte qui l'a conçu dans sa sagesse et élevé par sa puissance. Aussi Dieu aime-t-il à s'appeler dans nos Livres saints le Dieu des sciences, et une partie de la récompense éternelle qu'il nous promet consistera-t-elle dans la satisfaction complète de ce désir de connaître qu'il a mis en nous.

A l'exemple de Dieu, la Religion vous invite à chercher la science et à aimer l'étude. Ses ennemis voudraient le nier; mais, quoi qu'ils disent, il restera toujours vrai que c'est la Religion, que ce sont ses moines qui ont, au temps des barbares, sauvé du naufrage et de l'éternel oubli dont ils étaient menacés, les chefs-d'œuvres d'Athènes et de Rome; il sera toujours vrai que c'est la Religion qui a fondé en Europe les premières écoles, les premières universités, et il est facile de voir, j'en atteste l'exemple de notre illustre Père et Pontife, qu'elle n'a rien perdu, de nos jours, de son ancienne ferveur; il sera toujours vrai que, si l'antiquité païenne peut vanter les siècles de Périclès et d'Auguste, c'est à la Religion que le monde moderne doit de pouvoir nommer le siècle de Léon X, et cet autre siècle de Louis XIV, qui compte parmi ses plus grands hommes un Corneille, auteur de *Polyeucte*, un Racine, auteur d'*Athalie*, un Fénelon et un Bossuet.

Donc, chers enfants, tout vous invite à vous livrer avec ardeur à l'étude, et les fruits si doux que vous en avez déjà recueillis, et la gloire dont vos succès vont être couronnés tout-à-l'heure, et l'estime que vos succès futurs vous mériteront plus tard; et la voix de vos parents, justement fiers de vos connaissances et des services qu'elles vous appelleront à rendre au milieu de la société, et la voix de la Religion, qui nous a envoyés vers vous, et la voix de Dieu, le Seigneur des sciences.

Et maintenant je croirais avoir rempli imparfaitement la tâche que je me suis imposée, si je ne vous signalais en terminant quelques abus qui peuvent être faits de l'étude et de la science, car vous avez appris que l'on peut abuser des meilleures choses.

Un premier abus de la science, c'est de se croire plus savant qu'on ne l'est en effet, et de tomber à ce sujet dans une vanité ridicule. Pour vous préserver de ce travers, rappelez-vous que, si vous savez certaines choses, il y en a d'infiniment plus que vous ignorez, et qu'il en sera toujours ainsi, à quelque point de science que vous arriviez. Les degrés de la science ressemblent à ceux d'une tour élevée. Du pied de la tour, l'œil embrasse sans peine les objets peu éloignés qui l'environnent; mais à mesure que l'on monte, l'horizon s'agrandit, et peu à peu se découvrent des contrées entières, avec leurs hameaux et leurs villes: beau spectacle, si ce n'est que la distance empêche d'en saisir les détails, et que l'œil ne fait qu'entrevoir plutôt que voir réellement ce qui s'étend devant lui. Il en est ainsi de l'étude et de la science. L'ignorant ne soupçonne même pas l'existence de ce qu'il ignore: pour peu qu'il sache, il croit facilement tout savoir. Mais celui qui étudie sérieusement voit l'horizon de la science se développer devant lui de plus en plus, et découvrir sans cesse de nouveaux objets à ses investigations et à ses désirs. Et voilà pourquoi le vrai savant est généralement modeste, tandis que c'est le propre d'un petit esprit de tirer vanité de sa science.

Évitez cet écueil, chers enfants; et, votre science atteignant-elle un jour celle du fameux Pic de la Mirandole, n'allez point, à l'exemple de cet illustre savant, prétendre pouvoir parler sur toute sorte de sujets, de *omni re scibili*, de peur que quelques malins n'ajoutent aussi, et de *quibusdam aliis*.

Ce premier abus de la science peut conduire à un second, qui consiste à vouloir pénétrer orgueilleusement les mystères de la religion, et ne les admettre qu'après les avoir compris, comme si la raison même ne nous enseignait pas que la science de l'homme doit être nécessairement inférieure à la science de Dieu, comme s'il n'était pas vrai de dire avec un de nos plus illustres orateurs (4) qu'un Dieu dont nous pourrions pleinement saisir l'essence ne serait point le Dieu véritable, et qu'une religion sans mystères, lorsque la nature en est pleine, ne porterait point avec elle le cachet de la divinité. Vous ne craignez donc point, chers enfants, avec les plus grands génies dont s'honore le

(1) M^r Frayssinous.

christianisme, de courber humblement votre foi devant l'autorité de l'Eglise, et vous saurez comprendre qu'en cela vous ferez, en même temps qu'un acte religieux, un acte d'éminente raison.

Enfin, un dernier abus que l'homme peut faire de la science, c'est de s'adonner à elle seule, et de négliger le reste; c'est d'oublier que, quelque belle que soit la science, la science cependant n'est pas tout l'homme; et que, si nous avons reçu de Dieu une intelligence pour connaître ce qui est vrai, nous avons également reçu de lui un cœur pour aimer ce qui est bon, et une volonté pour accomplir ce qui est bien. Il est donc hors de sa voie, celui qui ne cultive que son esprit, sans cultiver en même temps son cœur et sa volonté, celui qui ne s'occupe que de son instruction, et point de son éducation: car, pour me servir des expressions d'un auteur versé dans la matière (4), « si l'instruction donne des connaissances et pourvoit l'esprit, l'éducation élève l'âme; si l'instruction fait les savants, l'éducation fait les hommes. »

Tels sont, chers enfants, les derniers enseignements que je tenais à vous donner à la fin de cette année d'études. Je n'en doute point, ils acquerront pour vous, comme je le disais en commençant, une importance toute particulière de la solennité de ce jour, et de l'attention qu'une si honorable assistance a bien voulu leur donner.

Le dimanche 12 juillet, le nommé Olivier, cavalier à l'Ecole de cavalerie de Saumur, s'étant enivré dans une cantine de l'Ecole, rentra dans sa chambre à 8 heures 1/2 du soir, au moment de l'appel, et occasionna du bruit et du désordre.

Le brigadier de semaine Lemmaouar Ben-si-Hamon chercha à le calmer, et n'ayant pu y parvenir lui ordonna d'aller à la salle de police. Olivier s'y refusa, et en présence de plusieurs témoins il insulta grossièrement le brigadier, le traitant de canaille et de vilain arabe, ajoutant qu'il aurait à faire à lui quand il le tiendrait dans un coin.

Ces faits ont amené Olivier devant le conseil de guerre de Tours (séance du 3 août), pour y répondre du délit d'injures.

L'accusé a été condamné à un an de prison, pour injures envers son supérieur.

Faits divers.

Il n'est bruit, dans un chef-lieu d'arrondissement des environs de Poitiers, que de l'aventure suivante:

Le chef du parti radical, dans ce chef-lieu d'arrondissement, est un avoué.

Cet avoué a un fils qu'il a élevé selon les bons principes. Ce fils, passant de la théorie à la pratique, dévalise les bijoutiers de la ville. Il y a quelques jours, il fut pris en flagrant délit de vol et conduit par le commissaire de police dans le cabinet du procureur de la République. Le procureur de la République accueillit la déposition du commissaire de police avec une incrédulité peu dissimulée. Le jeune voleur niait avec aplomb et demandait à être fouillé.

Pendant qu'on procédait, sans résultat, à cette opération, le commissaire vit voltiger en l'air, au-dessus de sa tête, une de ces petites étiquettes vertes que l'on attache par un fil aux objets d'orfèvrerie. L'étiquette volait, l'objet volé ne devait pas être loin.

En effet, avec une habileté qui promet qu'il ira loin dans son art, le jeune... radical s'était débarrassé du bijou compromettant. On fit des recherches; on le retrouva, sur une armoire, dans la toque même du magistrat. Il peut pousser bien des choses sous la toque d'un magistrat; mais c'est la première fois qu'on y trouve un bijou en or fin et contrôlé. Le procureur de la République ayant vu et touché, n'avait pas de raisons d'être plus incrédule que saint Thomas. Forcelui fut de se rendre à l'évidence.

Le jeune radical est relâché à cette heure, et on dit que son affaire n'aura pas de suite. Peu nous importe. Nous consentons qu'on l'amnistie, mais à la condition, dit le *Journal de la Vienne*, que l'*Avenir* n'imputera pas son vol à un bonapartiste et ne rendra pas l'Empire responsable de la perversité précitée de son auteur.

(1) M^r Dupanloup; De l'Education.

La couleur du drapeau a donné l'idée au Rappel de consulter les dessins de la Bibliothèque nationale. Voici les couleurs de drapeau qu'il a trouvées:

- Clovis, bleu turquin;
- Charlemagne, bleu avec six trèfles rouges;
- Louis IX, azur aux fleurs de lis d'or;
- Charles V, pourpre avec ornements d'or;
- Charles VIII, bleu semé de fleurs de lis d'or à croix blanche;
- François I^{er}, mi-partie bleu et blanc;
- Henri IV, blanc uni;
- Louis XV, bleu à croix blanche fleurdelisée;
- 1792 à 1814, tricolore;
- Restauration, blanc;
- De 1830 à maintenant, tricolore.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS

EST EN MESURE DE LIVRER ACTUELLEMENT AU PUBLIC

LES

OBLIGATIONS COMMUNALES

ET

DÉPARTEMENTALES

De 300 Fr. 5 0/0

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(ÉMISSION DE 1872)

Au prix net de 275 francs

SANS COMMISSION

Intérêts 15 francs payables en janvier et en juillet.

— Remboursement à 300 francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ.

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants:

« La Société du Crédit Foncier de France est

» autorisée à prêter aux Communes et Départements les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'emprunter.....

» En représentation des prêts, et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit Foncier est autorisé à créer et à négocier des Obligations, en se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts.

» Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations foncières ou lettres de gage, par les lois et décrets concernant le Crédit Foncier.

» Les créances provenant des prêts faits aux Communes et aux Départements sont affectées, par privilège, au paiement des Obligations créées en représentation de ces prêts. »

REVENU.

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les Obligations Communales et Départementales sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les Obligations des grandes lignes de Chemins de fer français qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les Obligations Communales et Départementales. En effet:

1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.

2° La Banque de France prête sur ces titres jusqu'à 60 p. 100 de leur valeur.

3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE.

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.

A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les Obligations Communales et Départementales.

ARBITRAGE INDICQUÉ.

Il y a un avantage, aux cours actuels des obligations des grandes lignes de Chemins de fer, à les échanger contre des Obligations Communales et Départementales.

Le Crédit Général Français fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au Crédit Général Français, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du Crédit Général Français.

Pour les articles non signés: P. GODER.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 78^e fascicule, PIT à PLU, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni

purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romane-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni. La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARTE, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — —
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	877	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	492	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	91	»	»	comin., 125 fr. p. j. nov.	275	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	540	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Crédit Mobilier.	335	»	»	Société autrichienne, j. janv.	725	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	546	25	1	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	27	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	»	»	Orléans.	295	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	Est, jouissance nov.	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	292	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	440	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	912	50	»	Est.	288	50	»
— 1865, 4 %.	470	»	»	Midi, jouissance juillet.	628	75	»	Nord.	300	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	300	»	»	Nord, jouissance juillet.	1070	»	»	Ouest.	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	»	»	Orléans, jouissance octobre.	875	»	»	Midi.	291	»	»
Banque de France, j. juillet.	3903	50	7	Ouest, jouissance juillet.	570	»	5	Deux-Charentes.	262	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	»	Vendée.	258	50	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	465	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	770	»	»	Canal de Suez.	485	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	92	75	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890	»	30	C. gén. Transatlantique, j. juill.	248	75	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

De la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur.

POUR NEUF ANNÉES

Qui commenceront le 1^{er} janvier 1875 et finiront au 31 décembre 1885.

Le mercredi 26 août 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, pour neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1875, et en un seul lot, de la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur une offre qui ne pourra être inférieure à un minimum fixé par l'administration, lequel minimum sera indiqué dans un pli cacheté, qui sera ouvert au moment de l'adjudication, après la lecture publique des soumissions.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité, délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie de Saumur, et sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de dix heures du matin à quatre heures du soir, à toutes personnes qui se présenteront pour en prendre connaissance.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 juillet 1874.

Le Conseiller municipal délégué,
1^{er} de Maire de Saumur,
BODIN.

MODELE DE SOUMISSION

(SUR PAPIER TIMBRÉ).

Je soussigné (nom, prénoms, profession et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc.,

dans la commune de Saumur, m'engage à faire ces services, conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1875, moyennant, outre les charges, un prix de ferme de... (indiquer la somme en toutes lettres), que je paierai annuellement à la ville de Saumur.

Saumur, le 1874.
(351) (Signature.)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher;

Ladite maison, composée de deux corps de bâtiments:

L'un comprenant cave voûtée, salon, cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, grenier au-dessus, cour, pompe, jardin, buanderie, grenier au-dessus;

L'autre comprenant deux celliers, boutique et arrière-boutique au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, grenier au dessus, chambre à la suite, grenier au-dessus, cour, jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (466)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située rue des Pauvres, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Dépendant de la succession de M. DOLBEC.

Cette propriété comprend: maison, distribuée au rez-de-chaussée de cuisine et de salle à manger; au premier, de deux chambres, mansarde et grenier au-dessus; cellier, boulangerie, grenier au-dessus, pavillon, jardin planté d'arbres fruitiers en plein rapport, grand bassin, trois autres bassins, pompe; le tout entouré de murs, contenant 15 ares.

S'adresser à M. BOURNILLLET, propriétaire au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (353)

A LOUER

Pour la St-Jean 1876,

GRANDE MAISON

PROPRE AU COMMERCE

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. Chauvignier, limonadier.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (463)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1^{re}. COMMUNE D'ARTANNES.

1^o Quarante-quatre ares de vigne et luzerne, en Charazé, joignant au levant le petit chemin de Charazé et au nord Foulard.

2^o Environ 8 ares 50 centiares de vigne, en Godebert.

2^{me}. COMMUNE DE DISTRÉ.

3^o Environ 2 ares de terre, au fossé de la Dorée.

4^o Deux ares 75 centiares de terre, aux Chenevaux-de-Munet.

5^o Deux ares 75 centiares de bouillarderie, à la Fontaine-Saint-Martin, à Munet.

6^o Environ 50 centiares de bouillarderie, à prendre en commun dans la bouillarderie de Munet.

7^o Cinq ares 50 centiares de pré, dans la prée de la Roche.

8^o Une parcelle de bois, au bois de la Haye, à prendre dans un plus grand morceau.

3^{me}. COMMUNE DE SAINT-LAMBERT.

9^o Quatre parcelles de terre et rangées, dépendant des closiers de la Violetterie et de la Groseillerie, situées au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter les biens d'Artannes et de Distré, à M. MOQUIN, à Munet, et, pour visiter les autres biens de Saint-Lambert et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (355)

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

DEUX

BELLES FERMES

Composées chacune de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardins, terres labourables et prés.

Situées commune de Longué, sur les bords de l'Aulbion;

L'une au Peste, contenant 13 hectares 6 ares environ, exploitée par le sieur Joseph Leroy;

L'autre à la Gilbardais, contenant approximativement 14 hectares 65 ares, exploitée par le sieur Jean Fauveau.

Ces deux fermes sont d'un abord facile et pourraient être avantageusement divisées.

S'adresser, pour visiter les lieux, aux fermiers, et, pour tous autres renseignements, ainsi que pour traiter, audit M^e SENIL. (321)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

A Saumur, rue de la Visitation, n° 71.

Sept chambres à feu, plusieurs cabinets, grande cave pouvant contenir cent barriques, cellier, cour, puits, pompe.

S'adresser à M. CHAPIER ou à M. PIRON, dans la maison à vendre, ou à M^e CLOUARD, notaire. (356)

COMMUNE DE LA BREILLE.

ADJUDICATION

DE

TRAVAUX

A exécuter pour la clôture du cimetière de La Breille.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 16 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

Murs de clôture et portes pour le cimetière, s'élevant, honoraires d'architecte compris, à la somme de 3,042 francs.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté. (350)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

On demande un apprenti.

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

A LOUER

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10.

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

CHEMINÉES DE MARRRE.

M. LORRAIN

PLÂTRIER, Rue d'Orléans, à Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article

Cheminées de marrre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

RENEAUME

PUISATIER, Rue de Bordeaux, à Saumur.

Se charge de creuser et de nettoyer les puits à toutes profondeurs.

AVIS

On demande un PIANO d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires

Méthode de P^r Simon (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent)

Écriture franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers

(Vendée), genre et succès, seul et unique, élève de P^r Simon; ou à M. Briaud, maie Briaud, aux Herbiers (Vendée).



NEURALGIES (faciales) MIGRAINES

(non gastrales) OTALGIES (de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient carieuses).

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade; elle rétablit aussitôt la circulation et l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APŒPLEXIE. Il sera envoyé franco, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont constaté l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'investisseur a choisi le meilleur mode de CONSTRUCTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux VICTORIN ou laissant chez les Dépositaires dans les lieux destinés à servir instantanément dans les

Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.